



**UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES**

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
UNSA ITEFA - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07  
Courriel : [itefa@unsa.org](mailto:itefa@unsa.org) et [unsa.centrale@sg.social.gouv.fr](mailto:unsa.centrale@sg.social.gouv.fr)

**CCP contractuels 84 « Travail »**

**26 juin 2015**

La CCP était présidée par Mr Yvon BRUN, Sous-directeur SD2B.

Syndicats : **UNSA ITEFA**, CFDT, CGT.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Point n° 1 : Approbation du règlement intérieur de la CCP
- Point n° 2 : Approbation des PV des CCP du 27 novembre 2014
- Point n° 3 : Désignation d'un représentant du personnel à la CPAT
- Point n° 3 : Mutations
- Point n° 4 : Situations individuelles : retour analyses DRH
- Point n° 5 : Questions diverses
- Point sur les ingénieurs de prévention (IP) et les médecins inspecteurs régionaux du travail

⇒ *Documents distribués en séance* : organigramme SD2B et Bilan « plan Sauvadet ».

A la demande unanime des élus, l'administration prend acte de ne pas programmer les commissions les vendredis et lundi pour tenir compte des délais de route des représentants du personnel.

Par ailleurs, il est précisé que les gestionnaires entre deux CCP, sont Mr Mickaël WEISS et Mme Louisiane DUVILLE, interlocuteurs des O.S.

### **1. Première CCP depuis les élections du 4 décembre 2014.**

Côté DRH une nouvelle équipe pour l'Administration, et côté représentants du personnel, **l'UNSA ITEFA siège pour la 1<sup>ère</sup> fois à cette CCP.**

Déclaration liminaire de l'UNSA ITEFA - à retrouver sur le site :

<http://itefa.unsa.org/?CCP-TRAVAIL-du-26-juin-2015>

## DÉCLARATION LIMINAIRE

*L'UNSA ITEFA est présente pour la première fois en CCP K84 et remercie les personnels de lui avoir permis de s'exprimer au sein de cette instance : n'en déplaise à certains mais notre fédération revendique une parole libre et d'assumer ses choix annoncés clairement, notamment sa volonté d'exprimer le maintien d'une identité ministérielle « travail », de clarifier missions et filières des contractuels, d'exiger un bilan du plan Sauvadet pour permettre enfin une gestion dynamisée face aux réformes, qui impactent l'Etat et ses structures.*

Depuis longtemps, les contractuels au sein du ministère du travail sont des agents à part entière qui ont dû faire face et continuent à le faire :

- aux multiples fusions, réorganisations de la création des DIRECCTE à la revue des missions publiques et de la réforme territoriale,
- à l'adaptation à de nouvelles exigences professionnelles dans des environnements de travail perturbés depuis la RGPP et la REATE,
- des ambiances dégradées, des charges de travail écrasantes avec la baisse constante des effectifs de référence et des plafonds d'emploi.

Souvent pris pour « des variables d'ajustement » dans la mise en place des priorités ministérielles, leur présence, leur savoir-faire, leur engagement professionnel sans faille pour un service public de qualité, ne sont plus à démontrer.

*Ils n'obtiennent pas pour autant, loin s'en faut, une véritable reconnaissance professionnelle de l'administration et de l'ensemble de la ligne hiérarchique, qui prenne réellement en compte les exigences de chaque métier et leur place dans « le ministère fort ».*

C'est notamment sur la problématique des métiers des personnels contractuels, particulièrement au ministère du travail et de l'emploi, que l'UNSA ITEFA s'est opposée à la fusion des CCP Santé et Travail, de surplus annoncée à 6 mois environ des élections professionnelles de 2014.

Une fusion précipitée génère de la confusion même si force est de constater que l'urgence devient une constante des réformes qui s'enchaînent, sans d'ailleurs faire un bilan des réformes précédentes !

***L'administration « joue » « à saute réforme », sans tenir compte des enjeux et de ceux qui vont devoir mener ces nouvelles règles du jeu du « réformisme » aiguë !***

L'UNSA ITEFA, qualifiée de « minoritaire » par d'aucuns, mais les électeurs en ont décidé autrement, défend l'identité ministérielle Travail-Emploi, notamment au travers des contractuels Travail, mais également un véritable cadre de gestion.

Un travail d'expertise sur les métiers des ministères sociaux s'impose, pour construire un cadre commun de gestion cohérent.

Quels points communs entre le métier de Professeur de Sport et celui de Chargé de développement de l'Emploi et des Territoires ? Balayées les spécificités des Ingénieurs de Prévention et des Médecins Inspecteurs du Travail ?

L'UNSA ITEFA revendique la mise en place d'un véritable groupe de travail Missions et Métiers-Filières professionnelles, qui permette d'identifier la plus-value économique notamment des personnels contractuels dans l'axe travail-emploi par exemple.

***Ce chantier devra prendre en compte le bilan du plan Sauvadet : combien de contractuels reste-t-il ? Combien ne demanderont pas la titularisation ?***

L'UNSA ITEFA a demandé que l'Administration dresse le bilan du plan d'accès à la titularisation pour la CCP : elle réitère avec force cette demande puisque ce point n'est pas à l'ordre du jour de cette instance.

La DGAFP prépare le prochain comité de suivi du plan Sauvadet : les confédérations et les unions des OS nationales et présentes au conseil supérieur de la FP y sont associées, et vont s'appuyer sur les remontées des données ministérielles.

En conséquence, la FP a du vous solliciter pour avoir les informations concernant le ministère du Travail : il serait logique dans la mise en œuvre d'un dialogue social serein de connaître ce bilan détaillé, catégorie par catégorie, si possible région par région, d'autant plus dans le contexte de réforme territoriale, de revue des missions sans oublier la loi NoTRE, qui concernent l'administration centrale comme les services déconcentrés.

***Devant cette avalanche de réformes, de réunions régionales « orchestrées » par les Préfets préfigureurs sur les futures organisations, les collègues font part de leur inquiétude.***

Que va-t-il se passer pour les contractuels, dont le poste sera supprimé ou qui ne voudront ou pourront pas suivre leur poste délocalisé sur le chef-lieu de région ?

Seront-ils prioritaires comme les titulaires pour les mutations dans leur résidence administrative ?

Existe-t-il un risque qu'ils perdent leur poste au vu des réorganisations induites par la reconfiguration des missions ?

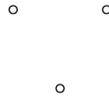
***Attention à cette concurrence entre les corps sur laquelle l'UNSA ITEFA alerte l'administration régulièrement, notamment à chaque mouvement de mutations : les réformes, qui se succèdent et s'accélèrent, nécessiteraient enfin d'avoir une véritable GPEC, qui ne mette pas en « opposition » les agents des différents corps pour les mobilités, créant des ambiances délétères dans les collectifs de travail.***

**L'UNSA ITEFA exige en conséquence :**

- ***L'instauration d'un véritable dialogue social : gage de conditions de travail satisfaisantes et du respect de la dignité de chacun ;***
- ***Une gestion transparente et dynamique pour toutes les « catégories » de contractuels ;***
- ***Le respect du droit légitime à la mutation ;***

- *Un droit effectif à une véritable formation (DIF, prise en compte de la RAEP) ;*
- *Un cadre de gestion permettant une évolution de carrière significative.*

Je vous remercie de votre attention.



● **Réponse de l'administration :**

- Sur la réforme territoriale, l'administration est en attente des remontées des préfets préfigurateurs pour connaître leurs positions (prévu mi-juillet).
- Les contractuels seront traités de la même façon que les titulaires.
- Prend note de la demande formulée par l'UNSA ITEFA de la mise en place d'un groupe de travail sur les métiers et les missions.
- Est favorable au dialogue social, chacune des parties (administration et OS) restant à sa place et dans son rôle.
- Pour ce qui concerne les déroulements de carrière des agents non titulaires, il n'est pas envisageable de recréer un vivier de contractuels. Elle reconnaît que la concurrence entre les titulaires et les contractuels est réelle et que bien souvent ces derniers sont évincés.
- Une situation chiffrée du plan Sauvadet sera présentée en fin de séance.

**2. Règlement intérieur ⇒ préparé lors de la pré-CCP**

- Voté à l'unanimité

**3. Approbation du PV de la CCP précédente**

- Demande de raccourcir le délai de traitement (*1 mois c'est mieux que 6 mois*)
- Approuvé\*

*\*L'UNSA ITEFA, ne siégeant pas lors de la précédente mandature et donc n'ayant pas participé aux débats, s'est abstenue.*

**4. Proposition pour la commission CPAT**

- Titulaire : HAUD Fabien
- Suppléant : **SUISSA Michel** (UNSA ITEFA)

## 5. Mutations

Nom - Prénom	Affectation actuelle	Affectation obtenue
BRICNET Marie-Pierre	UT 27	UT 76 - CDET
BILLARD Emma	<i>Retour de disponibilité</i>	UT 92 - CDET
PERRIN Marie-Hélène	UT 91	UT 78 - CDET
CASTIVELAS Géraldine	DIECCTE 972	DIRECCTE PACA
NABIL Mounir	DIRECCTE ILE DE FRANCE	CNCP

- Pour infos : un retrait de candidature – 2 postes pourvus en CAP – une réussite concours réservé « Sauvadet ».

L'administration confirme que le principe d'ouverture de tous les postes aux contractuels (*hors inspection du travail*) est désormais acquis.

Pour autant, l'UNSA ITEFA attire l'attention de l'administration sur le fait qu'un poste, déclaré vacant et ouvert aux contractuels en région, soit publié uniquement à l'attention des titulaires au niveau national. Pour l'UNSA ITEFA, cet avis doit faire l'objet « d'une information » en direction de tous les contractuels sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin dans un souci d'égalité de traitement.

### ⇒ **Situations individuelles : retour analyses DRH**

- Un recours pour refus de mutation. Le recours gracieux ayant été rejeté, l'agent a introduit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

- Une situation d'erreur de rémunération : la rectification sera faite sur le salaire du mois de juillet.

## 6. Point sur les ingénieurs de prévention (IP) et les médecins inspecteurs régionaux du travail

### ■ **Ingénieurs de prévention**

- Effectif théorique 79 : **en fonction** 70 en DIRECCTE et DIECCTE et 7 à la DGT.

- Date de reclassement 1<sup>er</sup> Août 2014 : objectif favoriser l'attractivité et améliorer la rémunération.

- Intégration dans le cadre de gestion, au niveau II.

- Rémunération :

- Pour les IP déjà en poste, repositionnement sur la nouvelle grille indiciaire en s'appuyant sur l'ancienne grille, en maintenant le salaire antérieur, prenant en compte le nombre de points fixes ainsi que la valorisation indemnitaire.

- Les 77 IP ont été reclassés, 73 ont signé l'avenant à leur contrat de travail.

- Des difficultés se sont faites jour lors de l'établissement des bulletins de salaire au regard des nouvelles dispositions.

Ainsi, 18 situations sont en cours d'étude, et une réunion entre la DRH et la DDFIP est programmée.

Toutes les anomalies relevées devraient être rectifiées pour la rentrée.

L'administration précise que chaque agent aurait du recevoir avec son avenant une lettre explicative, mais il semble qu'elle ne soit pas toujours parvenue à chacun des destinataires. C'est la raison pour laquelle, chaque agent concerné recevra des explications lors de la régularisation de sa situation, notamment lorsqu'il y a eu trop perçu sur les SFT (*Supplément Familial de Traitement*).

### ■ **Médecins Inspecteurs Régionaux du Travail**

La nouvelle grille de rémunération a été discutée en référence à la grille CISME (fédération SSI).

La rémunération des MIRT est forfaitaire. La grille comprend 6 niveaux. Le passage d'un niveau à l'autre est automatique au regard de l'ancienneté.

Le niveau exceptionnel (accessible sur proposition hiérarchique) a été supprimée et remplacé par un niveau supplémentaire « après 20 ans de service ».

- 34 médecins ont été reclassés. 31 ont signé leur avenant. 3 sont en attente. 12 sont non reclassés car déjà partis ou proches de la retraite.

Tous ces agents (ingénieur de prévention et médecin inspecteur du travail) sont affectés en DIRECCTE ou en DIECCTE.

Ces postes, **à compétences spécifiques**, sont publiés sur la BIEP car ils sont à pourvoir rapidement.

Les candidatures sont traitées par une commission ad hoc à la DGT.

Une fois la candidature actée par la DRH, celle-ci établit la rémunération.

## **7. Bilan «plan Sauvadet »**

Le prochain comité de suivi « Sauvadet » est prévu en octobre 2015, celui du 30 juin ayant été ajourné.

La majorité des lauréats « Sauvadet » a été titularisée à la date du 02/04/2015.

### **- Bilan 2014 (AC et SD) des 3 réseaux Travail -Santé – Jeunesse et Sport**

- 1920 agents éligibles
- 506 admis :
  - dont 83 agents pour le secteur travail soit : 16% des admis.
  - secteur santé : 53%
  - secteur jeunesse et sport : 31%

Le prochain concours réservé pour l'accèsion au corps des Attachés d'Administration de l'Etat aura lieu en Novembre 2015.

- Effectifs : environ 1500, dont 900 agents en services déconcentrés.

**La prochaine CCP des contractuels se tiendra en octobre.**

**N'hésitez pas à joindre vos élus UNSA ITEFA\***

Caroline L'HOMME-TUFFOU : [caroline.lhomme-tuffou@direccte.gouv.fr](mailto:caroline.lhomme-tuffou@direccte.gouv.fr)

☎ : 06.25.90.59.83

Michel SUISSA : [michel.suissa@sg.social.gouv.fr](mailto:michel.suissa@sg.social.gouv.fr)

☎ : 01.44.38.38.26

**ou la Fédération UNSA ITEFA**

[itefa@unsa.org](mailto:itefa@unsa.org) ou [unsa.centrale@sg.social.gouv.fr](mailto:unsa.centrale@sg.social.gouv.fr)

**\*Attention, en raison du délai entre la pré-CCP et la CCP**

**(15 jours environ)**

**Ne nous adressez-pas vos dossiers la veille de la CCP !**

